

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Pouvoirs : 7  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
20/01/2015

Le 26 Janvier 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (Pouvoir Brigitte COULON), Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Sylvie MICHEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Pouvoir Etienne SERRAT), Michel BRISON (Pouvoir Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL) Yves DUMOULIN (Pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Raymond MOUSSY (Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE).

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

**OBJET : TOURISME – Acquisition de l’Historial du Saint Curé d’Ars**

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé du Tourisme, présente le projet d’acquisition du musée de cires dit « Historial du Saint Curé d’Ars » et notamment le contexte, les enjeux et l’urgence de ce dossier.

Il rappelle que le Bureau du 26 juin 2014, a donné son accord pour entamer des négociations financières avec le propriétaire en vue d’une éventuelle acquisition.

Ce musée, situé sur la commune d’Ars, parcelle A 0274, comprend une superficie totale de 565 m<sup>2</sup> dont : un espace accueil et boutique, un espace muséographique de 307 m<sup>2</sup> et un plateau de 103 m<sup>2</sup> à aménager.

L’analyse technique, muséographique et financière de l’exploitation du musée, réalisée par les services de la CCDSV durant l’automne dernier, est présentée au Conseil communautaire.

Il est également rappelé, qu’Ars est le 1<sup>er</sup> site visité du département de l’Ain (450 000 visiteurs / an en moyenne) et que la mise en tourisme de l’offre culturelle d’Ars constitue un enjeu fort pour la CCDSV, pour la Dombes et le département de l’Ain (cf. schéma du tourisme de l’Ain). L’acquisition de l’Historial répond de plus à deux enjeux :

- Conforter la mise en tourisme du site d’Ars en optimisant la fréquentation et en développant de l’offre d’hébergement ;
- Favoriser la montée en puissance du tourisme culturel et culturel à Ars.

La fermeture de l’Historial, effective depuis le 31 décembre 2014, oblige la Communauté de communes à prendre une décision rapidement pour éviter sa fermeture au public pendant plusieurs mois. D’autant plus que 2015 est une année culturelle importante avec le bi-centenaire de l’ordination du Curé d’Ars et que la fréquentation du musée devrait être importante.

L’ouverture du musée et son exploitation seraient assurées par l’Office de tourisme en même temps que ses missions d’informations touristiques, sans recrutement de personnel pour la gestion du musée.

Après plusieurs rencontres avec le propriétaire, M. BOIREAUD, un accord a été trouvé selon les conditions suivantes :

- acquisition du bâtiment et du fond de commerce au prix global de 440 000 €, répartis ainsi : 340 000 € pour les murs et 100 000 € pour le fonds de commerce ;
- acquisition du stock marchandise restant pour un montant de 8 000 € environ ;
- location sur 3 à 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au prix de 2 000 € / mois dans l'attente de la signature des actes notariés et afin d'éviter une fermeture ponctuelle du musée. Il est rappelé que le Président dispose d'une délégation pour décider de la location de biens.

Le service de France Domaine a été consulté sur ce dossier.

Outre l'achat du bâtiment, des travaux sont nécessaires au niveau de la boutique et de l'accueil pour l'installation de l'office de tourisme, au niveau de la mise en accessibilité du site aux différents handicaps et de la scénographie du musée pour un montant estimé de 120 000 € HT. Les frais de notaire et les droits d'enregistrement et de création de la division de volume représentent environ 8 000 €.

Plusieurs subventions peuvent être obtenues auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Rhône-Alpes au titre du CDDRA et du CTTLA ce qui laisserait à la charge de la CCDSV un montant de 349 500 € à couvrir par un emprunt. D'autres collectivités pourront être sollicitées pour une subvention, notamment le Conseil général de l'Ain sur le volet scénographie et le programme LEADER (voir en annexe le plan de financement).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 36 voix pour, et 1 voix contre (pouvoir Noël CHEYNET) :

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition de l'Historial du Saint Curé d'Ars situé sur la parcelle A 0274, commune d'Ars-sur-Formans, et du fonds de commerce (mobilier, scénographie, statues, etc.) pour un montant global de 440 000 € réparti ainsi : 340 000 € pour l'acquisition des murs et 100 000 € pour l'acquisition du fonds (mobilier, scénographie, statues, etc.) ; montant auquel s'ajoute la reprise du stock de marchandises pour une somme de 8000 € environ ;
- ✓ **ADOpte** le plan de financement proposé qui intègre les subventions potentielles de l'Etat (DETR) et de la Région Rhône-Alpes (CDDRA et CTTLA) du Conseil général de l'Ain et du programme LEADER ;
- ✓ **SOLLICITE** Mr le Préfet de l'Ain pour une subvention au titre de la DETR, volet économie et tourisme, pour l'acquisition et les travaux de rénovation de l'Historial du Saint Curé d'Ars ;
- ✓ **SOLLICITE** Mr le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes pour une subvention au titre du CDDRA pour l'acquisition de l'Historial et la scénographie et les travaux ;
- ✓ **SOLLICITE** Mr le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes pour une subvention au titre du CTTLA, pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Historial du Saint Curé d'Ars ;
- ✓ **SOLLICITE** Mr le Président du Conseil général de l'Ain pour une subvention au titre de l'amélioration de l'interprétation et la scénographie de l'Historial ;
- ✓ **SOLLICITE** Mr le Président du Groupe d'Action Locale - Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône pour une subvention au titre du programme Leader.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer les actes d'acquisition des murs de l'Historial et d'acquisition du fonds de commerce ainsi que tout autres documents relatifs à ce dossier (location, etc.) ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150126-2015C03-TO

Affichage le :

**1 8 MARS 2015**

**1 8 MARS 2015**

A Trévoux, le 26 janvier 2015,



Le Président,  
Bernard GRISON

**Plan de financement prévisionnel acquisition Historial d'Ars(26.01.2015)  
Annexe à la délibération n° 2015C03**

DEPENSES		RECETTES*	
Acquisition Historial	440 000 €	Etat DETR	112 000 €
Frais notaire et droits enregistrement	6 600 €	Région CDDRA	49 500 €
Division de volume (2 ou 3 lots)	1 400 €	Région CTTLA	35 000 €
Achat stock boutique	8 000 €	CGA	CGA ?
		LEADER	
Travaux accueil –boutique + scénographie	120 000 €	Région CDDRA	30 000 €
		CCDSV	349 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>576 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>576 000 €</b>

